



# PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## *RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS*

**Édition partie 4 du mois d'Octobre 2020**

## **PRÉFECTURE**

### **DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ**

*Bureau de la légalité et de l'intercommunalité*

- Arrêté préfectoral n° DCL/BLI/2020-50 du 9 octobre 2020 modifiant l'arrêté 2020-37 fixant les modalités de l'élection des représentants à la CDCI
- Arrêté n° DCL/BLI/IVDL/2020/51 portant présomption de biens sans maître pour la commune de Vieil-Arcy

### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

*Service Mobilités– Éducation routière*

- Arrêté modificatif concernant l'auto-école dénommée "AUTO-ECOLE NOMINÉ" située 14bis rue de la gare à BOUÉ (02120) – n° E1600200100

### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE**

*Service sports, jeunesse et vie associative*

- Arrêté n°2020-36 portant agrément jeunesse et éducation populaire d'une association du 7/10/2020
- Arrêté n°2020-37 portant agrément jeunesse et éducation populaire d'une association du 7/10/2020

**Arrêté DCL/BLI/2020/50 modifiant l'arrêté 2020/37 fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes appelés à siéger au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale**

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-42 à L. 5211-45, R. 5211-19 à R. 5211-40 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la république du 7 novembre 2019 portant nomination de M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne ;

VU l'arrêté 2020-37 en date du 8 septembre 2020 modifié, fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes appelés à siéger au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

**A R R Ê T E**

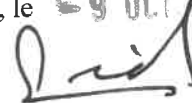
**Article 1<sup>er</sup> :** L'arrêté 2020-37 susvisé du 8 septembre 2020, est modifié ainsi qu'il suit :

- la liste électorale du collège n°1 est modifiée conformément au document figurant en annexe 1
- la liste électorale du collège n°5 est établie conformément au document figurant en annexe 2

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture et les sous-préfets d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché à la préfecture et dans les sous-préfectures.

Fait à Laon, le 9 OCT 2020



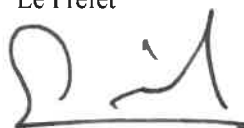
Ziad KHOURY

Annexe 1

<b>Renouvellement de la commission départementale de coopération intercommunale 2020</b>				
Collèges électoraux habilités à désigner les représentants des communes				
Population totale Aisne = 546527 habitants-moyenne communale départementale = 683 habitants				
Collèges	n° ordre / Collège	Nom de la commune	Population totale 2020	Identité MAIRE
Collège 1	72	Marly-Gomont	490	DELACHE Maryse
Collège 1	88	Blesmes	456	SIMON Martine
Collège 1	429	Bussiares	152	FRAEYMAN Francis

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du **-9 OCT. 2020**

Le Préfet



Ziad KHOURY

## annexe 2

**Renouvellement de la commission départementale de coopération intercommunale 2020**  
Collège électoral habilité à désigner les représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes

n° Ordre	Commune siège	Nom du groupement	identité du Président
1	Abbécourt	Syndicat de regroupement scolaire d'Abbécourt et de Marest Dampcourt	LAVERDURE-MERVILLE Jeanne
2	Acy	Syndicat intercommunal de regroupement scolaire d'Acy et Serches	GUINET-COSTENOBLE Martine
3	Arcy-Sainte-Restitue	Syndicat des eaux de la région d'Arcy-Sainte-Restitue	<b>GUILLET Laurent</b>
4	Aubenton	Syndicat des eaux de la région d'Aubenton	FEUILLET Patrick
5	Aulnois sous laon	Syndicat mixte du pôle du Griffon	<b>DELHAYE Eric</b>
6	Autremencourt	Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la région d'Autremencourt	POTART Dominique
7	Autreville	Syndicat des eaux de la région de Sinceny-Autreville	<b>XAVIER Jean-Luc</b>
8	Barenton-Bugny	Syndicat de regroupement scolaire de Barenton-Bugny	BEVIERE Eric
9	Laon	VALOR' AISNE	
10	Barzy-sur-Marne	Syndicat intercommunal d'aménagement viticole de Barzy-sur-Marne et de Passy-sur-Marne	
11	Beaurieux	Syndicat scolaire des Trois Vallées	JANNIN Richard
12	Belleu	Syndicat mixte collège Belleu	
13	Bernot	Syndicat des eaux de Bernot et Neuville	FOUBERT Olivier
14	Bernot	Syndicat scolaire de Bernot	FOUBERT Olivier
15	Berny-Rivière	Syndicat intercommunal de regroupement scolaire de Saint-Christophe-à-Berry et Berny-Rivière	FIQUET Dominique
16	Béthancourt-en-Vaux	Syndicat de regroupement scolaire de Neufieux	REYNAERT M-Christine
17	Beuvardes	Le Point du Jour syndicat scolaire	BAILLEUL Martial
18	Blanzly-les-Fismes	Syndicat d'adduction d'eau de Blanzly-les-Fismes et Perles	FERTE Dominique
19	Bohain-en-Vermandois	Syndicat à vocation unique de Bohain Fresnoy Le Grand	MARECAT Jean-Louis
20	Bonneil	Syndicat intercommunal d'aménagement viticole d'Azy-sur-Marne et Bonneil	<b>BOUCANT Stéphanie</b>
21	Bosmont-sur-Serre	Syndicat des eaux du Châtelet	
22	Bourg-et-Comin	Syndicat du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable	<b>GILET Rémy</b>
23	Bourg-et-Comin	Syndicat Intercommunal de regroupement scolaire de la Vallée de l'Aisne	LAPLACE Christian
24	Braine	Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Braine	<b>TORDEUX Luc</b>
25	Braine	Syndicat intercommunal d'accueil scolaire Brainois	GUYOT Jacques
26	Braye	Syndicat des eaux de Braye	<b>NIVART Jean-Luc</b>

## annexe 2

n° Ordre	Commune siège	Nom du groupement	identité du Président
27	Braye-en-Thiérache	Syndicat des eaux de la région de Braye en Thiérache	<b>DORGERE Bertrand</b>
28	Breny	Syndicat des écoles regroupées de Breny	LEVEQUE Philippe
29	Brissay-Choigny	Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise	<b>DESMAZES Thierry</b>
30	Brissy Hamégicourt	Syndicat d'adduction d'eau de la région de Sery-les-Mézières et de la vallée de l'Oisel	<b>DEMOULIN François</b>
31	Bruyères-et-Montbérault	Syndicat scolaire des côteaux du Laonnois	LIENARD Jean-Luc
32	Camelin	Syndicat intercommunal de Camelin, Besmé et Bourguignon	RABEUF Monique
33	Cessières	Syndicat de regroupement scolaire de Suzy-Faucoucourt-Cessières	BERTELOOT Pierre
34	Chacrise	Syndicat scolaire intercommunal de la vallée de la crise	DELATTRE Arnaud
35	Chamouille	Regroupement scolaire de l'Ailette et de la Bièvre	BOSKOVIC Véronique
36	Charly-sur-Marne	Syndicat d'assainissement du canton de Charly-sur-Marne	LUQUIN Emeric
37	Charly-sur-Marne	Syndicat du collège de Charly-sur-Marne	<b>RIBOULOT Marie-Christine</b>
38	Chauny	Syndicat mixte du pays chaunois	<b>LIEVIN Emmanuel</b>
39	Chavonne	Syndicat des eaux de la vallée de l'aisne	PASQUIER André-Louis
40	Chéry-Chartreuve	SIVOM de Chery-Chartreuve	DECAUCHE Thierry
41	Chézy sur Marne	Syndicat assainissement Azy Bonneil Chézy sur Marne	BEREAUX Jean-Claude
42	Chézy-en-Orxois	Syndicat intercommunal des écoles regroupées de Chezy-Dammard-Monnes	RICHARDOT Vincent
43	Chivres-Val	Syndicat des eaux de Bucy-le-long	DAUTREMEPUITS Denis
44	Chivy-les-Etouvelles	Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette	<b>LEBEL Béatrice</b>
45	Chivy-les-Etouvelles	Union des syndicats aménagement et gestion milieux aquatiques	
46	Ciry-Salsogne	Syndicat scolaire intercommunal de Chassemy	<b>DORIVAL Marie-Laure</b>
47	Clacy-et-Thierret	Syndicat des eaux de la région ouest de Laon	BLEUET Philippe
48	Coeuvres-et-Valsery	Syndicat mixte des personnels communaux	LETRILLART Benoit
49	Coeuvres-et-Valsery	Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Coeuvres-et-Valsery	DAVIN Benoit
50	Condé-en-Brie	Syndicat des écoles regroupées Condé-en-Brie	RAHIR Brigitte
51	Condé-en-Brie	Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Condé-en-Brie	<b>DIEDIC Nicolas</b>
52	Condé-sur-Suippe	Syndicat intercommunal de regroupement scolaire de la Vallée de la Suippe	IMBERT Thierry
53	Connigis	Syndicat intercommunal des écoles regroupées de Connigis	DIEDIC Nicolas
54	Corbeny	Syndicat intercommunal de regroupement scolaire élémentaire de Corbeny	<b>RAVERDY Thierry</b>

## annexe 2

n° Ordre	Commune siège	Nom du groupement	identité du Président
55	Coucy-le-Château	Syndicat de regroupement scolaire de Coucy	DEMADE Jocelyne
56	Coulonges-Cohan	Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Coulonges-Cohan	STRAGIER Véronique
57	Courcelles-sur-Vesle	Syndicat de regroupement scolaire de Bazoches sur Vesle	VALLEE Thierry
58	Courmelles	Syndicat des eaux du Soissonnais et du Valois	
59	Courtemont-Varennnes	Syndicat intercommunal scolaire de la vallée de la Marne	DURTHALER Jacques
60	Coutemont-Varennnes	Syndicat mixte Marne et Surlmelin	<b>JACQUIN Claude</b>
61	Crécy-sur-Serre	Syndicat Intercommunal du Collège de Crécy-sur-Serre	LHOTTE Thierry
62	Crécy-sur-Serre	Syndicat du bassin versant de la Serre aval	<b>COMPERE Hubert</b>
63	Crécy-sur-Serre	Syndicat des écoles de la Serre	VERZELEN Pierre-Jean
64	Crépy	Syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Crépy-en-Laonnois	
65	Crépy	Syndicat Intercommunal scolaire de la région de CREPY	FERON Fabrice
66	Croix-Fonsomme	Syndicat des eaux du val de Croix	DOBBELS Arnaud
67	Crouy	Syndicat de regroupement scolaire concetre de la vallée de la Jocienne	MAUGRAS Chantal
68	Cuffies	Syndicat intercommunal scolaire de Cuffies	CORNEILLE Jean-Pierre
69	Cugny	Syndicat intercommunal pour le regroupement et le fonctionnement des écoles de Cugny	BONO Michel
70	Dampleux	Syndicat intercommunal scolaire de la Savière	POTEAU Christian
71	Dhuys et Morin en Brie	Syndicat du bassin versant du petit Morin amont	<b>MOROY Alain</b>
72	Ebouleau	Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau d'Ebouleau et environs	VAN DEN AVENNE Urbain
73	Effry	Syndicat scolaire de Effry et Wimpy	TISSEUR Sylvine
74	Erlon	Syndicat d'adduction d'eau d'Erlon	POTART Philippe
75	Essigny-le-Petit	Syndicat intercommunal scolaire du Noirieu	PROIX Arnaud
76	Essômes-sur-Marne	Syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion d'un refuge fourrière dit Picoterie.	REGAL Christian
77	Etampes-sur-Marne	Syndicat intercommunal d'aménagement du rû de Nesles	MAGNIER Jean-Luc
78	Etréaupont	Syndicat du bassin versant de l'Oise Amont	<b>DUMON Patrick</b>
79	Etréaupont	Syndicat scolaire de Etréaupont et des communes voisines	TOURNAY Manuel
80	Fère-en-Tardenois	Syndicat scolaire du Tardenois	HERBLOT Corinne
81	Flavigny-le-Grand-et-Beaurain	Syndicat scolaire Audigny Flavigny Malzy Monceau sur Oise Villers les guise	HENNECHART Olivier
82	Flavy-le-Martel	Syndicat intercommunal des installations sportives du collège J Prévert	DELACHER Edouard

## annexe 2

n° Ordre	Commune siège	Nom du groupement	identité du Président
83	Fontenoy	SIVOM de la basse Vallée de l'Aisne	
84	<b>Château-Thierry</b>	Union des Services d'eau du Sud de l'Aisne	<b>DAZARD Hugues</b>
85	Frières-Faillouel	Syndicat des eaux du Bois-l'Abbé	<b>LAW DE LAURISTON Ch-Edouard</b>
86	Frières-Faillouel	Syndicat des écoles regroupées de Frières Faillouel	PILLON Daniel
87	Froidmont-Cohartille	Syndicat des eaux de la vallée de la Serre	LECUYER Christian
88	Gandelu	Syndicat intercommunal scolaire de la Vallée du Clignon	HENNION Philippe
89	Gauchy	Syndicat intercommunal de services et de soins à domicile de l'amitié	WEBER Jean-Marc
90	Grugies	Syndicat intercommunal du pôle éducatif de Grugies	MORTELLI Roland
91	<b>Villeneuve-sur-Aisne</b>	Syndicat Intercommunal de distribution d'eau potable de la région de Guignicourt	BARTELS Patrick
92	<b>Villeneuve-sur-Aisne</b>	Syndicat Intercommunal de gestion du complexe sportif de GUIGNICOURT	LIEGEY Jacques
93	Guise	Syndicat mixte du Familistère Godin	BALLIGAND Jean-Pierre
94	Guny	Syndicat d'alimentation en eau potable de la Basse Quincy	<b>SMORAG Henri</b>
95	Hannapes	Syndicat des eaux de Hannapes Iron Tupigny	BRUNET Christian
96	Hartennes-et-Taux	SIVOM d'Hartennes-et-Taux	DRIVIERE Frédérique
97	Joncourt	Syndicat intercommunal scolaire Estrées-Joncourt	RICOUR Philippe
98	Jussy	Syndicat intercommunal d'aide ménagère du canton de Saint-Simon et de ses environs	BUTIN Viviane
99	Juvigny	Syndicat intercommunal de regroupement scolaire de Juvigny	DUMAIRE Patrick
100	La Capelle	Syndicat d'adduction d'eau des communes du Nord de l'Aisne (SENA)	VENET Benoît
101	La Ferté-Chevresis	Syndicat d'adduction d'eau de la vallée du Péron	SOLARI Sébastien
102	La Ferté-Chevresis	Syndicat des écoles regroupées de Chevresis Monceau et la Ferté Chevresis	BEGUIN Sabine
103	Laon	USEDA	
104	Laon	Entente Oise-Aisne	
105	Laon	Syndicat mixte plan eau Ailette	TIMMERMAN Philippe
106	Laon	SIRTOM	<b>DELHAYE Eric</b>
107	Le Catelet	Syndicat intercommunal scolaire du Haut Escout	DE SMET HAUET Amélie
108	Le Catelet	Syndicat à vocation multiple de Le Catelet	PUCHE Lydie
109	Le Hérie-la-Viéville	Syndicat des eaux de Landifay Bertaignemont et Le Hérie la Viéville	
110	Le Nouvion-en-Thiérache	SIVOM des communes du Nord de la Thiérache	<b>LACOCHE Jacky</b>



## annexe 2

n° Ordre	Commune siège	Nom du groupement	identité du Président
111	Le Sourd	Syndicat des eaux de Le Sourd	DEPREZ Pierre
112	Levergies	Syndicat des écoles regroupées de Levergies	NUTTENS Bernard
113	Liesse-Notre-Dame	Syndicat Intercommunal des eaux de Liesse	PHILIPPOT Claude
114	Longpont	SIVOM pour l'aménagement de la vallée de la Savière	DAVALAN Gilles
115	<b>Les Septvallons</b>	Syndicat mixte du secteur de Longueval	COLPART Alain
116	Maizy	Syndicat des eaux de la région de Beaurieux	GILET Rémy
117	Marchais	Syndicat scolaire de Liesse	BECQUET Pascal
118	Mareuil-en-Dole	Syndicat intercommunal d'exploitation et d'extension du réseau d'eau potable de Loupeigne et Mareuil en Dole	DOMINGUES Régine
119	Marle	Syndicat Intercommunal d'équipement et de gestion du collège et des équipements de Marle	ROUAN Sylvie
120	Marly-Gomont	Syndicat scolaire de Marly-Gomont et des communes voisines	GOSSET Paul
121	Mennevret	Syndicat des eaux de Mennevret et Petit-Verly	DUFOUR Gisèle
122	Mercin-et-Vaux	Syndicat du bassin versant de l'aisne navigable axonaise	<b>GERAULT Nicolas</b>
123	Mézières-sur-Oise	Syndicat des écoles regroupées d'Alaincourt	VANSTEENBERGHE Vincent
124	Mons-en-Laonnois	Syndicat Intercommunal de regroupement scolaire de Chailvet-Mons	FRAISE Mathieu
125	Montcornet	Syndicat des eaux de la région de Montcornet	HENNEQUIN Thomas
126	Montcornet	Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Montcornet	HEDIART Bernadette
127	Montcornet	Syndicat Intercommunal des écoles maternelles et primaires du secteur de Montcornet	DEBRUMETZ Pascale
128	Montloué	Syndicat des eaux de la Vallée du Hurtaut	RAPPE Emmanuel
129	Montloué	Syndicat pour le fonctionnement des écoles regroupées de la Vallée du Hurtaut	LIGNEREUX Christian
130	Morgny-en-Thiérache	Syndicat d'alimentation en eau potable des communes de la Vallée de la Brune	HERBERT Pascal
131	Moy-de-l'Aisne	Syndicat intercommunal d'investissement et de fonctionnement de la cantine et de la Halle de sports de Moy de l'Aisne	NOLLET Régis
132	Nanteuil-la-Fosse	Syndicat intercommunal de production d'eau potable du nord de Soissons(SIPENS)	<b>SAUVAGE Bruno</b>
133	Neuilly-Saint-Front	Syndicat des eaux de la région de Neuilly Saint Front	<b>LEVEQUE Béatrice</b>
134	Neuilly-Saint-Front	Syndicat de fonctionnement et d'investissement du collège de Neuilly Saint Front	DEPESEMACKER Karine
135	Neuilly-Saint-Front	Syndicat du bassin versant de l'Oureq amont et du Clignon	
136	Neuve-Maison	Syndicat intercommunal d'auxiliaires de vie Maurice Brugnon	LANDERIEUX Michel
137	Nizy-le-Comte	Syndicat de regroupement scolaire des écoles de Boncourt	BRIOIS Laurent

## annexe 2

n° Ordre	Commune siège	Nom du groupement	identité du Président
138	Nouvion-et-Catillon	Syndicat des eaux de Nouvion-et-Catillon	
139	Nouvion-et-Catillon	Syndicat Intercommunal de regroupement Scolaire de La Vallée de la Serre	<b>CARETTE Valérie</b>
140	Oisy	syndicat scolaire de Oisy	DUFRENNE Jean-Louis
141	Origny-en-Thiérache	Syndicat des eaux de Origny en Thiérache	PAYAN Claude
142	Oulchy-le-Château	Syndicat intercommunal des écoles regroupées à Oulchy-le-Château	EMOND Françoise
143	Pierrepont	syndicat intercommunal de gestion des écoles du pôle scolaire des Marais	BOCAHUT Mathieu
144	Pinon	Syndicat Intercommunal des eaux de Pinon Brancourt	VISBECQ Dominique
145	Pommiers	Syndicat des eaux de Cuffies Pasly Pommiers	LOUIS Philippe
146	Pontavert	Syndicat scolaire de la Vallée des deux cantons	DEWULF Angélique
147	Prémontré	Syndicat mixte des eaux de la région de Prémontré	DELVAL Daniel
148	Presles-et-Boves	Syndicat de regroupement scolaire de Presles-et-Boves	
149	Remaucourt	Syndicat intercommunal scolaire Lesdins-Remaucourt	BLONDEL Fabien
150	Retheuil	Syndicat intercommunal scolaire de Retheuil	SIODMAK Vincent
151	Ribemont	Syndicat intercommunal des eaux de Ribemont	BEAUVAIS Jean-Marie
152	Ribemont	Syndicat intercommunal de gestion de la halle de sports de Ribemont	DEPLUS Thierry
153	Rocourt-Saint-Martin	Syndicat des écoles regroupées de Coincy Rocourt	PRIOR-AIXA Lucette
154	Roucy	Syndicat de regroupement scolaire Les Ponceaux	BERNARD Evelyne
155	Rougeries	SIVOM des communes du Vilpion	DUMORTIER Daniel
156	Roupy	Syndicat intercommunal du pôle éducatif primaire du Vermandois	REMY Jean-Marie
157	Rozoy-sur-Serre	Syndicat d'adduction d'eau de la région de Rozoy-sur-Serre	THOUANT Olivier
158	Rozoy-sur-Serre	Syndicat Intercommunal du secteur scolaire du Collège de Rozoy-sur-Serre	BOULANDE Xavier
159	Rozoy-sur-Serre	Syndicat Intercommunal des écoles maternelle et primaire du Pays Rostand	BERNAILLE Christelle
160	Sains-Richaumont	Syndicat des eaux de la région de Sains-Richaumont	<b>LEFEBVRE Jean-Luc</b>
161	Sains-Richaumont	Syndicat scolaire du secteur de Sains Richaumont	VIEVILLE Jean-Pierre
162	Sains-Richaumont	SIVOM des communes du secteur de Sains-Richaumont	MOINEUSE Jérôme
163	Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	Syndicat des eaux de Saint Erme	NORMAND Alain
164	Saint-Paul-aux-Bois	Syndicat scolaire des communes de Saint-Paul-aux-Bois, Saint-Aubin et Selens	SAINSEAUX Michelle
165	Saint-Quentin	Syndicat intercommunal d'aide à domicile de Saint-Quentin	DUDEBOUT Thomas

## annexe 2

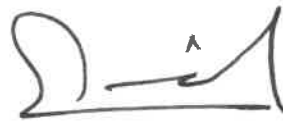
n° Ordre	Commune siège	Nom du groupement	identité du Président
166	Saint-Simon	Syndicat du pôle éducatif d'Ollezy-Dury-Tugny-et-Pont-Saint-Simon	BRENNER Myriam
167	Septmonts	Regroupement scolaire du Rondeau	SCERRI Bernard
168	Sequehart	Syndicat des eaux du nord du canal de Saint-quentin	REMY Philippe
169	Seraucourt-le-Grand	Syndicat intercommunal pour le regroupement et le fonctionnement	FATOUX Aurélie
170	Soissons	syndicat intercommunal de production et de distribution d'eau du soissonnais (siprodes)	LOUVET Alain
171	Soissons	Syndicat intercommunal des transports Soissonnais SITUS	<b>ENGRAND Olivier</b>
172	Sons-et-Ronchères	Syndicat d'adduction d'eau de Sons-et-Ronchères et de Chatillon-les-Sons	HARDY Sébastien
173	Tavaux-et-Pontséricourt	Syndicat scolaire Val de Serre	CAZENAVE Anthony
174	Tergnier	Syndicat Intercommunal du collège de Tergnier	ODEN Jessica
175	Trosly-Loire	Syndicat intercommunal pour l'assainissement des vallées du ru du Bartel et du ru de la Gleau	
176	Tupigny	Syndicat scolaire d'Hannappes	DUMANGE Bouchra
177	Urcel	Syndicat du Pont Oger	BRICOT Martine
178	Vadencourt	Syndicat des eaux de Vadencourt	MARIAGE Patrick
179	Vadencourt	Syndicat scolaire de Vadencourt	MARIAGE Patrick
181	Vendresse-Beaulne	Syndicat des eaux du chemin des Dames	CAILLIEZ Bruno
182	Vermand	Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Vermand	BONIFACE Jean-Pierre
183	Vermand	Syndicat d'adduction d'eau de la vallée de l'Omignon	REMY Jean-Marie
184	Vermand	Syndicat intercommunal du CEG de Vermand	<b>DENIVET Daniel</b>
185	Vervins	Syndicat d'alimentation en eau potable des communes de Fontaine les Vervins et Vervins	DEBESSE Laurent
186	Vervins	Syndicat de scolarisation de Vervins et des communes environnantes	CHANTRAINE-LION Maud
187	Vervins	SIVOM du Canton de Vervins	PAYAN Claude
188	Vézaponin	Syndicat de la vallée de l'Hozier	PATRAO Laetitia
189	Vic-sur-Aisne	Syndicat intercommunal du CES de Vic-sur-Aisne	JUMEAUX Nicolas
190	Vigneux-Hocquet	Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion	<b>LEFEBVRE Jean-Luc</b>
191	Villeneuve-Saint-Germain	Syndicat de communes pour le fonctionnement Du CES de Villeneuve-saint-Germain	CARRE Jean-Hubert
192	Villers-le-Sec	Syndicat intercommunal des écoles regroupées de Parpeville	BEAUVAIS Didier
193	Villers-Saint-Christophe	Syndicat interco pour le regroupement et le fonct des écoles de Villers Saint Christophe	VAN HEESWYCK Sylvain
194	Vivières	Syndicat de fonctionnement du regroupement Scolaire des communes de Vivières et Puiseux en Retz	NEBOT Isabelle

annexe 2

n° Ordre	Commune siège	Nom du groupement	identité du Président
195	Voyenne	Syndicat intercommunal des écoles de Voyenne Erlon et Marcy	COCHET Jérémie
196	Wassigny	Syndicat des eaux de la région de Wassigny	COQUART Maurice
197	Wiège-Faty	Syndicat des eaux de la vallée de l'Oise	GUIARD Franck

VU pour être annexé à mon arrêté en date du **-9 OCT. 2020**

Le Préfet



Ziad KHOURY

**Arrêté n°DCL/BLI/IVDL/2020/51**

**Portant présomption de bien sans maître dans la  
commune de Vieil-Arcy**

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-4, R 1123-1 et R 1123-2 ;

**VU** les articles 539 et 713 du code civil ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°DCL/BLI/IVDL/2020/01 du 17 février 2020 portant liste des biens immobiliers vacants et sans maître, notifié aux communes du département concernées, conformément à la liste des parcelles qui satisfont aux conditions prévues au 3° de l'article L 1123-1 du CG3P communiquée par la direction départementale des finances publiques de l'Aisne ;

**CONSIDÉRANT** que les mesures de publicité de l'arrêté susvisé ont été remplies conformément à l'article L.1123-4 du CG3P ;

**CONSIDÉRANT** que les éventuels propriétaires des immeubles listés dans l'arrêté susvisé ne se sont pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement, le 21 février 2020, de la dernière des mesures de publicité de cet arrêté ;

**CONSIDÉRANT** que l'article L 1123-4 du CG3P dispose, dans son 4<sup>ème</sup> alinéa, que : « *Dans le cas où un propriétaire ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité mentionnées au deuxième alinéa du présent article, l'immeuble est présumé sans maître. Le représentant de l'État dans le département notifie cette présomption au maire de la commune dans laquelle est situé le bien* » ;

**CONSIDÉRANT** que les conditions de notification de cette présomption au maire de Vieil-Arcy sont remplies ;

**SUR** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont présumés sans maître au sens de l'article L 1123-4 du CG3P, les immeubles situés sur le territoire de la commune de Vieil-Arcy suivants :

- **A 695 PDL 001 LOT A0001**
- **B 39 PDL 001 LOT A0001**
- **B 39 PDL 001 LOT A0004**
- **B 60 PDL 001 LOT A0002**
- **B 106**
- **B 150**

- B 170
- B 265 PDL 001 LOT A0002
- B 299 PDL 001 LOT A0002
- B 303 PDL 001 LOT A0001
- B 303 PDL 001 LOT A0002
- B 307 PDL 001 LOT A0001
- B 368 PDL 001 LOT A0003
- B 369 PDL 001 LOT A0001
- B 796 PDL 001 LOT A0001
- B 815 PDL 001 LOT A0001
- ZE 34 PDL 001 LOT A0001
- ZE 34 PDL 001 LOT A0002

Il s'agit d'immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

#### Article 2

La commune de Viel-Arcy peut, par délibération du conseil municipal, incorporer les immeubles listés à l'article 1 du présent arrêté dans le domaine communal. Cette incorporation devra ensuite être constatée par arrêté du maire.

#### Article 3

À défaut de délibération prise dans un délai de six mois à compter de la notification du présent arrêté, la propriété des immeubles listés à l'article 1 du présent arrêté sera attribuée à l'État, sous réserve des dispositions particulières, prévues par l'article L 1123-4 du CG3P, pour les biens situés dans l'une des zones définies à l'article L 322-1 du code de l'environnement. Le transfert des biens sera, le cas échéant, constaté par arrêté préfectoral.

#### Article 4

Les bois et forêts acquis en application du présent arrêté sont soumis au régime forestier prévu à l'article L 211-1 du code forestier à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'incorporation au domaine communal ou transfert dans le domaine de l'État. Dans ce délai, il peut être procédé à toute opération foncière.

#### Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens (14 rue Lemerchier – 80 011 AMIENS Cedex 1)

#### Article 6

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le maire de la commune de Viel-Arcy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à Laon, le **- 8 OCT. 2020**

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

  
Pierre LARREY



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**Arrêté modificatif de l'agrément d'exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé «AUTO-ECOLE NOMINÉ» à BOUÉ (02450)**

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-6 et R. 213-1 à R. 213-6 ;

**Vu** l'arrêté ministériel n° 0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral modificatif du 12 juin 2017 autorisant Monsieur Tony NOMINÉ à exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé «AUTO-ECOLE NOMINÉ» situé 14bis rue de la gare à BOUÉ (02450), sous le n° E 16 002 0010 0 ;

**Vu** la demande présentée par Monsieur Tony NOMINÉ en date du 4 septembre 2020 (complétée le 29 septembre 2020) par laquelle il souhaite étendre son agrément afin de dispenser les formations de la catégorie BE ;

**Considérant** que la demande de l'exploitant répond aux conditions exigées ;

**Sur proposition** de Monsieur le Préfet de l'Aisne,

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>** - L'article 3 de l'arrêté préfectoral modificatif du 12 juin 2017 susvisé est modifié comme suit :

*«L'établissement est habilité, au vu de l'autorisation d'enseigner fournie, à dispenser les formations des catégories de permis suivantes : **AM – A/A2 – B/B1 - BE** »*

**Article 2** - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral modificatif du 12 juin 2017 restent inchangées.

.../...



**Article 3** - La modification résultant du présent arrêté sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au bureau de la circulation de la préfecture de l'Aisne.

**Article 4** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif d'AMIENS, 14 rue Lemerchier, CS 8114- 80011 AMIENS CEDEX 1.

**Article 5** - Le Préfet de l'Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs. Une copie sera transmise à l'exploitant et à la déléguée départementale à la sécurité routière.

Fait à LAON, le 30/09/2020  
Pour le Préfet et par délégation,

La Déléguée à l'Éducation  
Routière de l'AISNE  
Stéphanie LEHERLE



Arrêté n° 2020-36  
portant agrément jeunesse et éducation populaire  
d' une association

Le Préfet de l' Aisne  
Chevalier de l' Ordre National du Mérite

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2020 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 25-1,

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

VU le décret n° 2002-571 modifié, du 22 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l' article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif à l' agrément des associations de jeunesse et d' éducation populaire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l' organisation et à l' action des services de l' Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2016-1376 du 12 octobre 2016, portant diverses dispositions relatives à des commissions administratives consultatives de l' Etat dans le domaine de la jeunesse et de l' éducation populaire

VU le décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel à la générosité publique

VU le décret n° 2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l' éducation nationale et de la jeunesse

VU l' arrêté préfectoral n° 2020-124 en date du 30 juillet 2020 relatif à la délégation de signature consentie au directeur départemental de la cohésion sociale de l' Aisne

VU l' arrêté préfectoral n° 02JEP11-055 en date du 1<sup>er</sup> février 2011, portant agrément en matière de jeunesse et d' éducation populaire en faveur de l' association dite « FAMILLES RURALES ASSOCIATION D' ETREAUPONT »

VU le dossier de demande de renouvellement de l' agrément déposé par Mme Frédérique CHENU, responsable légale de l' association précitée,

**SUR** la proposition du Directeur départemental de la Cohésion Sociale de l' Aisne,

## ARRETE

**Article 1er** : l'agrément accordé à l'association « FAMILLES RURALES ASSOCIATION D'ETREAUPONT », par l'arrêté n°02JEP11-055 est renouvelé pour une durée de 5 ans, conformément à l'article 25-1 de la loi susvisée mettant en place un tronc commun en matière d'agrément.

Il est désormais référencé sous le n° suivant :  
02JEP11-055-R20.

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au responsable légal de l'association.

Fait à Laon, le - 7 OCT. 2020

  
La Directrice Départementale Adjointe  
de la Cohésion Sociale  
Régime BICEP

Arrêté n° 2020 - 37  
portant agrément jeunesse et éducation populaire  
d' une association

Le Préfet de l' Aisne  
Chevalier de l' Ordre National du Mérite

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2020 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 25-1

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel

VU le décret n° 2002-571 modifié, du 22 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l' article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif à l' agrément des associations de jeunesse et d' éducation populaire

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l' organisation et à l' action des services de l' Etat dans les régions et départements

VU le décret n° 2016-1376 du 12 octobre 2016, portant diverses dispositions relatives à des commissions administratives consultatives de l' Etat dans le domaine de la jeunesse et de l' éducation populaire

VU le décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel à la générosité publique

VU le décret n° 2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l' éducation nationale et de la jeunesse

VU l' arrêté préfectoral n° 2020-124 en date du 30 juillet 2020 relatif à la délégation de signature consentie au directeur départemental de la cohésion sociale de l' Aisne

VU le dossier de demande d' agrément déposé par Monsieur Sébastien DIEZ, responsable légal de l' association DYS' AISNE

**SUR** la proposition du Directeur départemental de la Cohésion Sociale de l' Aisne,

## ARRETE

**Article 1er** : l'association enregistrée au Répertoire National des Associations sous le N° W023002180 et déclarée sous le titre « DYS' AISNE », dont le siège social est situé 2 rue Louise Hugues à Saint Quentin (02100) est agréée en qualité d'association de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n° suivant :

**002JEP-20-095.**

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au responsable légal de l'association.

Fait à Laon, le                    **- 7 OCT. 2020**



La Directrice Départementale Adjointe  
de la Cohésion Sociale  
Régine BICEP